

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix sept septembre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/09/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Bernard POULET, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Monique REIX – BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Arlette DEMAR, Alain FAUCHER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 096 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL – TRAVAUX BATIMENT ADMINISTRATIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose au Conseil Communauté de Communes de Noblat qu'il est nécessaire de faire réaliser différents travaux dans le bâtiment qui accueillera le siège de la Communauté de Communes de Noblat.

Les études qui ont été menées pour obtenir des estimatifs de coûts de travaux ont montré que la dépense prévisionnelle pour l'aménagement des locaux s'élève à 58 715 € HT et que le coût de mise en accessibilité est estimé à 15 000 € HT.

Monsieur le Président précise que ces travaux peuvent subventionner par le Conseil Général à hauteur de 25 % pour les aménagements et de 30 % pour la mise en accessibilité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
23 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite du Conseil Général de la Haute-Vienne une subvention de 14 678,75 € pour les travaux d'aménagement et de 4 500 € pour la mise en accessibilité du bâtiment,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir pour l'obtention de ces subventions.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 septembre 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 24/09/2009

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : demande de subvention du conseil general - travaux batiment administratif

Date de transmission de l'acte : 24/09/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 24/09/2009

Numéro de l'acte : 2009-096 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090917-2009-096-DE

Date de décision : 17/09/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions